



La Lettre d'information de Molsheim

Février 2009

**Le Conseil municipal s'est réuni le vendredi 6 février 2009
sous la présidence de Monsieur le Maire, Laurent Furst.**

**Point 1 : Approbation du
PV de la séance ordinaire du
16 décembre 2008**

Le Conseil municipal a approuvé le procès-verbal de la séance ordinaire du 16 décembre 2008.

**Point 2 : Délégations per-
manentes données au Mai-
re pour la période du 4^e tri-
mestre 2008**

Monsieur le Maire a rendu compte de l'utilisation des délégations permanentes qui lui sont accordées par le Conseil municipal pour la période du 1^{er} octobre au 31 décembre 2008.

Dans le cadre de ses délégations, le Maire a décidé :

- * l'approbation de l'avenant n°1 à un contrat de prêt relais portant sur une disponibilité de fonds jusqu'au 31 décembre 2008. La ville de Molsheim n'a finalement pas eu recours à ce prêt.
- * la souscription, au titre de l'année 2009, de deux contrats de ligne de trésorerie auprès du Crédit Mutuel Centre Est Europe et la Banque Populaire de Molsheim
- * d'autoriser plusieurs associations de Molsheim (Molsheim Fun bike ; Molsheim Ski nordique ; club vosgien Molsheim-Mutzig ; Chuchi-Club de Molsheim & vallée de la Bruche ; Alcool assistance Croix-d'or ; Alcooliques anonymes ; Renaître ; Société d'aviculture de Molsheim et environs ; Centre apicole de Molsheim ; Scouts et guides de France) à utiliser les locaux de la Maison multiassociative dans des buts associatifs divers jusqu'au 31 octobre 2011
- * d'autoriser l'association Arts et cloître à utiliser un local à la Chartreuse pour l'organisation d'un cycle de conférences durant la saison 2008 - 2009
- * de fixer la redevance d'occupation du domaine public communal imputable à France Telecom pour un montant de 2 769,47 €, au titre de l'année 2007
- * de délivrer 10 concessions dans le cimetière communal, situé route de Dachsstein et une concession dans celui situé au Zich
- * de vendre un mobil-home de marque Willerby qui ne correspondait plus aux besoins d'exploitation du camping municipal
- * d'accepter les versements en règlement définitif de préjudices occasionnés par des tiers sur la période du 29 novembre 2004 au 18 septembre 2006 pour un montant total de 31 157,89 €
- * de renoncer à l'exercice du droit de préemption urbain sur les 14 demandes présentées du 1^{er} octobre au 31 décembre 2008.

Conseil municipal de la Ville de Molsheim

- Séance du 6 février 2009 -

Point 3 : Débat d'orientation budgétaire - exercice 2009

Dans son discours de politique générale, Monsieur le Maire a fixé les grandes orientations de la Ville de Molsheim pour 2009.

Un contexte particulier :

Monsieur le Maire souligne qu'en 2009, la situation est plus compliquée et la lisibilité moins grande que par le passé en raison d'un climat économique morose et d'évolutions institutionnelles, juridiques et technologiques complexes.

Quoi qu'il en soit, la situation financière de la Ville en 2008 est saine, avec des dépenses de fonctionnement en croissance régulière mais maîtrisées pour des volumes d'investissements significatifs.

Concernant la dette communale, le premier magistrat souligne sa diminution constante depuis 1994. Au 1^{er} janvier 2009, elle s'élève à 2,9 millions € (M€) contre 13 M€ au début des années 1990. Sans la participation de la Ville au financement du contournement, elle serait apurée.

L'évolution des dépenses d'investissement de notre commune, sera, à l'avenir, fonction du devenir de la taxe professionnelle. En 2008, la Ville de Molsheim a perçu au titre de cette seule taxe 4,33 M€, soit 63,69 % de l'ensemble des recettes fiscales. A titre de comparaison, on peut relever que la taxe acquittée par Osram est supérieure, à elle seule, à l'ensemble de la taxe d'habitation perçue par la commune.

De grands projets à mener :

L'ensemble des règles de gestion mis en place, a, au cours des années, permis d'accroître de manière forte notre capacité d'investissement. Cet effort permet à la Ville de tabler en 2009 sur un autofinancement prévisionnel d'environ 3,1 M€. Cet autofinancement, additionné aux autres recettes propres de la section d'investissement, et déduction faite des dépenses obligatoires de cette section, dégage un solde disponible de 5,3 M€ pour le financement des opérations en cours ainsi que celles déjà lancées. Sur cette base, différents axes sont envisageables. La principale partie de cette somme sera affectée à des projets d'envergure qui s'étaleront, pour certains, sur plusieurs années :

- * la réhabilitation de la Chartreuse
- * les réaménagements du parc des Jésuites, du Holtzplatz et des combles de l'Hôtel de ville
- * l'aménagement de la route industrielle de la Hardt
- * la fin de la rénovation de la maison des syndicats
- * la poursuite de l'étude de la suppression du passage à niveau
- * l'extension de la halte-garderie du Centre
- * les travaux préparatoires à l'aménagement de la liaison inter-quartiers permettant d'offrir un itinéraire alternatif pour l'accès du centre-ville à partir du quartier des Prés.

Fidèle à sa politique de "maîtrise du foncier pour maîtriser son avenir", Monsieur le maire souhaite poursuivre les acquisitions foncières, élément essentiel pour assurer une bonne gestion communale. Des crédits seront également affectés à cet objectif.

Une fiscalité maintenue :

En dépit des importants investissements qui seront réalisés dès 2009, le premier magistrat ne souhaite pas augmenter les taux d'imposition de la commune, et ce pour la troisième année consécutive. En cinq années les taux communaux n'auront augmenté que de 2%.

Pourtant, même si la commune ne change pas ses taux, les contribuables verront leurs impôts locaux augmenter en 2009, du fait, d'une part de la revalorisation des bases, d'autre part en raison de l'augmentation des taux d'autres collectivités et établissements percevant une fraction de ces mêmes impôts locaux.

Les finances communales saines n'interdisent pas une certaine prudence :

Les efforts de gestion menés ces dix dernières années permettent à la ville d'aborder l'année 2009, sur le plan des finances, de manière relativement sereine. Pour autant, les incertitudes sur le devenir des ressources de notre commune exigent de rester prudents, surtout à l'heure où d'importantes opérations structurantes doivent être lancées.

Conseil municipal de la Ville de Molsheim

- Séance du 6 février 2009 -

Point 4 : Décision modificative - contrat APAC

Le 15 décembre 2006, le Conseil municipal a approuvé le projet de délégation de la gestion des animations culturelles sur le site de l'ancienne Chartreuse à l'Association pour l'animation de la Chartreuse (APAC). Sur cette base, un contrat a été signé entre le délégataire (l'APAC) et le délégant (la Mairie). Par courrier du 5 décembre 2008, le président de l'APAC a informé la municipalité de son désir de modifier certains éléments du contrat : à savoir, la répartition annuelle des neuf manifestations proposées et la réduction du tarif d'entrée à 8 €. L'objectif de l'association est d'attirer une audience plus large tout au long de l'année.

Considérant la volonté de favoriser l'accès aux spectacles, le Conseil municipal a approuvé la modification du contrat de délégation.

Les principaux éléments modifiés portent sur :

- * la mise en place d'un tarif unique à 8 €
- * la fréquence de programmation des animations qui devrait comporter une représentation mensuelle sur la période s'échelonnant de mars à novembre.

Point 5 : Acquisition foncière au Zich

Le Conseil municipal a décidé d'acquérir une parcelle située dans le Zich, appartenant à M. et Mme Gilbert Kohl, et cadastrée comme suit :

Section	Parcelle	Lieudit	Contenance (ares)	Prix
4	75	Zich	3,70	12 025 € (soit 3 250 € l'are)

Le montant de cette acquisition s'élève à 12 025 €, soit 3 250 € l'are et correspond au prix des transactions pratiqués dans ce secteur.

Point 6 : Cession foncière au profit du Département

Après remembrement sur le ban communal de Dorlisheim, la ville de Molsheim s'est vue attribuer une parcelle représentant l'assise foncière du tronçon de la déviation. Cette infrastructure appartenant au Département, il appartenait à la ville de Molsheim de vendre au Département cette emprise foncière de la route, cadastrée comme suit :

Section	Parcelle	Lieudit	Contenance (ares)	Prix de cession
26	41	Déviation	123.46 ares	14 259,63 € (soit 110 € l'are augmentés d'une indemnité de remploi de 5 %)

Afin de régulariser cette situation, le Conseil municipal a approuvé cette cession au Conseil général pour un montant total de 14 259,63€

Point 7 : Hôpital local ; garantie communale pour un prêt

L'hôpital local de Molsheim a sollicité la garantie communale pour un prêt de 50 000 € qu'il envisage de contracter auprès de la Mutualité sociale agricole en vue de financer la construction de la maison de retraite du Krummbuechel. La ville de Molsheim a décidé de garantir ce prêt.

Point 8 : Attribution d'une subvention

L'association Savoir-faire promeut les métiers manuels de l'artisanat par l'organisation du salon de la Semaine du savoir-faire courant mars. Etant donné l'intérêt que représente une telle manifestation au regard des activités économiques présentes sur le territoire de Molsheim, le Conseil Municipal a approuvé l'attribution d'une subvention de 7 000 € à l'association Savoir-faire afin de soutenir son action. Le salon de la semaine du savoir-faire fêtera cette année son 31^e anniversaire et se déroulera du 13 au 22 mars 2009. En 2008, il avait attiré quelque 12 000 visiteurs.

Point 9 : Dématérialisation des paies

De manière à permettre la transmission dématérialisée des paies mensuelles entre les services de la mairie et ceux du trésor public, une convention entre les différents partenaires doit être signée en ce sens.
Une première phase test sera menée dès cette année, l'objectif étant une dématérialisation effective des paies au 1^{er} janvier 2010.
Le conseil municipal a autorisé l'ordonnateur de la commune à signer cette convention.

Point 10 : Renouvellement de contrats d'agents non titulaires

Le Conseil municipal a décidé de renouveler, pour une durée d'un an, les contrats des agents non titulaires occupant les fonctions de :

- * chargée de communication nommée sur le poste de rédacteur territorial
- * Agent territorial spécialisé des écoles maternelles (Atsem)
- * concierge et gardien de la maison multiassociative sur le poste d'adjoint technique de 2^e classe.

Point 11 : Modalités de recrutement d'agents non titulaires

La loi du 26 janvier 1984 prévoit le recrutement d'agents non titulaires pour pallier l'absence de titulaires momentanément indisponibles, notamment pour raison de congé de maladie.

Dans cette optique, le Conseil municipal a approuvé la possibilité d'engager des personnes non titulaires à temps complet ou partiel pour assurer le remplacement momentané d'agents titulaires absents pour raison de congé maladie ou autres.
La durée de l'engagement est fixée à la durée de l'indisponibilité du titulaire et la rémunération s'effectue sur la base de l'indice du premier échelon correspondant au grade du titulaire indisponible.

Point 12 : Création d'un poste d'adjoint territorial du patrimoine de 1^{ère} classe

Un agent de la médiathèque a été reçu aux épreuves de l'examen professionnel d'adjoint territorial du patrimoine de 1^{ère} classe. Afin de permettre l'avancement de la carrière de cet agent, le Conseil municipal a décidé de modifier le tableau des effectifs existant en créant un poste d'adjoint administratif de 1^{ère} classe.

Point 13 : Etat prévisionnel des coupes de bois - exercice 2009

Le Conseil municipal approuve les états de prévision des coupes de bois et du programme des travaux de l'exercice 2009. Les volumes prévisionnels à façonner représentent 2 229 m³ pour une valeur de 101 790 € HT. Quant au bilan prévisionnel de l'exercice 2009, il s'établit avec un solde prévisionnel excédentaire de 20 798 € HT.

Point 14 : Déclassement du domaine public - rue des Remparts

Suite à la clôture de l'enquête publique menée du 16 décembre 2008 au 9 janvier 2009, le Conseil municipal a déclassé du domaine public vers son domaine privé les emprises des terrains référencés ci-dessous.

Numéro	Section	Parcelle	Contenance (m ²)	Lieudit
1	3	380/o.43	19	rue des Remparts
		381/o.44	3	
		382/o.44	1	
2	13	122/o.53	72	rue du Député Maire Gérard Lehn